Association québécoise des médecins du sport

Chers collègues,

Vous vous souviendrez sans doute de ma lettre de l'an dernier, adressée au Dr Gaétan Barrette, concernant les risques que la loi 20 affecte profondément la pratique de plusieurs de nos membres omnipraticiens et menace la survie de la médecine du sport au Québec. Les fondements de cette loi n'ayant pas changé, certains de nos membres, qui ne font actuellement aucune prise en charge, se verraient lourdement pénalisés financièrement.

Dans le but de revenir à la charge auprès du ministre, qui n'a d'ailleurs jamais donné suite à ma lettre de février 2015, je dois avoir une idée plus précise du type de pratique des membres omnipraticiens de l'AQMS. J'aimerais donc que vous répondiez à un court sondage vous demandant le nombre de patients qui sont inscrits à votre nom à la RAMQ, les milieux dans lesquels vous pratiquez et votre type de pratique. Si vous faites de l'urgence et que vous travaillez en clinique où vous recevez les patients référés de vos collègues omnipraticiens, etc.

Cette démarche auprès du ministre ne sera pas simple. La négociation avec la FMOQ est axée sur la prise en charge de patients. Il nous faudra donc prouver que notre pratique est pertinente dans un système de santé où les problèmes du système locomoteur constituent un motif élevé de consultations. On nous dit que les gens qui nous consultent sont souvent jeunes et en bonne santé, et que leur prise en charge ne constitue pas vraiment un problème. Cette prémisse me semble un peu simpliste, mais elle semble néanmoins acceptée par plusieurs de nos collègues qui ne font pas de médecine du sport.

Je vous demanderais donc de remplir ce sondage dans les plus brefs délais afin que je puisse tracer un meilleur portrait de qui nous sommes. C'est avec ces données que je m'efforcerai de représenter la majorité.

Bonne journée,

Diane Lambert
Présidente de l'AQMS